

RENFORCER UNE APPROCHE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

I. INTRODUCTION

1. Ce document retrace l'évolution de l'approche du HCR face à ses activités d'assistance et de protection. Il trace à grands traits l'approche du développement communautaire dans le travail du HCR avec les réfugiés et les personnes relevant de sa compétence. Il s'efforce de permettre aux réfugiés et à la population dont il s'occupe de prendre en main leur destinée. La politique du développement communautaire telle que définie dans ce document souligne le fait que les réfugiés doivent être les acteurs de la recherche de solutions durables et doivent être considérés comme des partenaires actifs plutôt que comme des objets ou des destinataires passifs de l'assistance. Un projet de conclusion consacrant cette politique est contenu en annexe.

II. CONTEXTE

2. Les programmes du HCR tendent souvent à se concentrer sur la fourniture d'un service individuel aux réfugiés et à omettre de s'appuyer sur les capacités des réfugiés et de leur communauté. Cette approche limite le partenariat avec les réfugiés et conduit invariablement à une dépendance. Cette approche s'est révélée être limitée, propice au gaspillage et trop axée sur les problèmes.

3. Récemment, le Haut Commissariat a mis davantage l'accent sur une perspective communautaire. C'est ce que l'on voit déjà dans les programmes du HCR concernant les femmes réfugiées, la parité entre les sexes, les enfants/adolescents, les personnes âgées et l'environnement. L'approche communautaire se fait également sentir dans d'autres initiatives en cours, notamment l'élaboration du système de gestion des opérations et le profil de projet qui a pour but de donner au Haut Commissariat une information plus précise sur les réfugiés et leurs communautés.

4. Depuis 1998, le HCR associé à plusieurs organisations non gouvernementales clés travaillant principalement dans le secteur des services communautaires (services communautaires et familiaux, Agence de secours et de réhabilitation hollandaise, Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, Save the Children Norway/Sweden, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil norvégien pour les réfugiés) ont constitué un groupe de travail qui a entrepris un examen approfondi et critique des services offerts aux réfugiés en analysant comment ils pourraient bénéficier d'une importance accrue accordée à la dynamique du développement communautaire. Au cours de cette étude, le Groupe de travail a fait remarquer que bon nombre des limites de ces services pourraient être franchies en permettant aux réfugiés de prendre leur vie en main, à condition de les traiter comme des partenaires actifs dans toutes les activités d'assistance et de protection.

5. Les communautés réfugiées possèdent un fonds très riche de traditions sociales et culturelles, de pratiques religieuses, d'associations de voisinage, d'expérience professionnelle et de sagesse politique. Toutefois, une situation de réfugiés implique de nombreux changements radicaux au plan du mode de vie, du statut social et économique, du rôle des hommes et des femmes et des attentes. Du fait de ces changements, les réfugiés comptent fréquemment sur des agents extérieurs pour la couverture de leurs besoins fondamentaux tels que vivres, abris, services sanitaires, eau, etc. Tout en couvrant ces besoins, il est essentiel de garder à l'esprit que dans toute situation d'urgence, des facteurs tels que l'appartenance à une famille ou une communauté chaleureuse et le maintien de traditions ancestrales sont tout aussi cruciaux pour maintenir des liens entre les membres de la communauté.

III. OBJECTIFS DE L'APPROCHE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

6. Telles sont les grandes lignes de la promotion d'une approche au développement communautaire dans l'ensemble des communautés du HCR. L'approche représente une synthèse des meilleures pratiques. Elle vise à :

- renforcer les initiatives et le partenariat des réfugiés pour qu'ils puissent faire leurs toutes les phases de l'exécution du programme ;
- renforcement de la dignité, de l'estime de soi des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR ;
- un niveau d'autonomie plus élevé ; et
- l'accroissement de la rentabilité et de la durabilité des programmes du HCR.

IV. ELEMENTS ET PRINCIPES

7. Le développement communautaire permet une meilleure qualité de vie sur la base de l'initiative et de la participation accrue de la communauté réfugiée tout entière. Cette participation se fait par le biais d'un certain nombre de techniques spécifiques : prise de conscience et mobilisation de la communauté afin de se sentir partie prenante du processus. Citons à cet égard la formation à l'auto-prise en charge et la prise de conscience du SIDA parmi la jeunesse réfugiée.

A. Planification

8. Dans la planification de toutes les activités pertinentes, le HCR veillera à ce que :

- les réfugiés soient des acteurs clés dans toute situation afin de participer à la planification des services. La communauté réfugiée représentée par tous les groupes (femmes, hommes, enfants, personnes âgées, minorités, etc.) doit participer activement à l'évaluation, l'exécution, le suivi de ces services.
- l'approche du développement communautaire s'appliquera dès les tout premiers stades des opérations, qu'il s'agisse ou non d'une situation d'urgence, et se poursuivra au cours des phases de solutions durables telles que le rapatriement librement consenti et la réintégration.
- l'identification et la distribution des articles alimentaires et non alimentaires doivent se faire en consultation avec les réfugiés et les personnes relevant de la compétence du HCR. Les articles distribués (articles alimentaires, ustensiles de cuisine, manuels scolaires, serviettes hygiéniques, etc.) doivent tenir compte des habitudes culturelles et des besoins des communautés réfugiées.

9. La planification doit nécessairement tenir compte des circonstances spécifiques d'un large éventail de situations de réfugiés :

- En général, la situation des camps facilite et encourage la mise en oeuvre d'une approche du développement communautaire. Le HCR doit promouvoir l'élection de femmes et d'hommes par le biais de procédures transparentes et culturellement acceptables. De même, le HCR doit prendre contact avec tous les groupes communautaires dans la mesure où le risque de manipulation par les représentants élus des réfugiés peut constituer un obstacle en la matière.
- Les réfugiés urbains sont fréquemment dispersés et isolés parmi la population hôte avec laquelle ils n'ont aucun lien social, culturel ou linguistique. Les conditions de vie sont généralement difficiles et les structures communautaires traditionnelles font généralement défaut. Dans ces circonstances, la mise en oeuvre d'activités communautaires impliquant tous les groupes de réfugiés ainsi que la population hôte et les autorités est essentielle. Ces activités peuvent inclure l'établissement de centres communautaires, des mesures visant à faciliter le dialogue entre les différents groupes et pour garantir la disponibilité d'une information pertinente pour chaque groupe de réfugiés dans la langue qui convient.
- Le rapatriement librement consenti et la réintégration requièrent la confiance, des aptitudes et un degré élevé de mobilisation communautaire en tant que condition indispensable à la création d'un environnement sûr et d'un sentiment de sécurité. Ces besoins à plus long terme doivent être présents au moment de la planification de l'approche du développement communautaire au cours de l'exil afin de préparer les réfugiés aux défis de la reconstitution de leurs communautés et de leur pays en vue de leur retour.

B. Activités de mise en oeuvre

10. Dans la mise en oeuvre de ce programme, le HCR défend les principes suivants :

- L'ensemble des activités et de l'appui doivent avoir pour but de permettre aux bénéficiaires de parvenir à l'autosuffisance dès que cela est faisable et réaliste. L'assistance doit être fournie jusqu'à ce que les bénéficiaires aient la compétence et la confiance nécessaires pour améliorer leur propre situation. Par exemple en Angola, un projet de micro-crédits permet aux femmes chef de famille d'améliorer leur niveau de vie et de réduire leur dépendance. Le projet a commencé par une formation à la gestion de petites entreprises. Une approche intégrée s'est efforcée de promouvoir l'aptitude à se prendre en main moyennant une plus grande prise de conscience dans le domaine de la santé génésique et de l'alphabétisation.
- La création de capacités doit faire partie intégrante de tous les programmes d'assistance afin que les réfugiés puissent faire des choix en toute connaissance de cause et influencer de façon déterminante le contenu des programmes. Cela leur permettra d'être les acteurs du processus et de parvenir à des programmes plus durables. En voici des exemples : formation professionnelle dans des domaines pouvant bénéficier à la communauté; formation d'agents sanitaires communautaires afin d'améliorer l'assainissement et la santé; projet de gestion des ressources en eau conformément aux coutumes et aux besoins recensés par les réfugiés eux-mêmes. L'"exil forcé" peut ainsi être transformé en occasion d'acquérir des compétences, un savoir et de meilleures pratiques.
- Les pratiques qui pourraient être nouvelles pour les réfugiés telles que l'enregistrement ou la vaccination doivent être adoptées dans le respect de la culture. Lorsque les pratiques traditionnelles (par exemple mutilations génitales féminines) parmi les réfugiés constituent

une violation des droits humains universellement reconnus, les changements nécessaires doivent être précédés d'activités de conscientisation, d'éducation et de discussion sur l'impact de ces pratiques.

- L'incidence de troubles psycho-sociaux et mentaux sur la participation communautaire doit également être reconnue et évaluée avec soin. Dans le cadre de traumatismes très graves comme ceux qui ont été subis par les réfugiés du Rwanda, du Libéria et de Sierra Leone, le rétablissement de l'estime de soi et la capacité de jouer un rôle actif dans la reconstruction personnelle doivent recevoir un appui. Dans ces cas, une évaluation doit être réalisée pour savoir quand et à quel point cela sera possible.

V. IMPLICATION SUR LES OPERATIONS

11. On prévoit qu'une application généralisée de l'approche du développement communautaire prendra du temps et nécessitera un changement d'attitude au sein de l'Organisation. Toutefois, un certain nombre d'instruments - dont certains sont déjà disponibles - peuvent faciliter ce processus.

A. Engagement et partenariat

12. La coordination et la coopération intersectorielle et interinstitutions sont des éléments clés du succès d'une approche du développement communautaire. La mise en place d'une approche uniforme nécessitera un appui actif au niveau de la gestion ainsi qu'un engagement de tous les acteurs dans les différents secteurs. Le plan d'opérations par pays constitue un cadre utile pour définir objectifs et stratégie afin de réaliser une approche du développement communautaire et afin d'adopter des mécanismes d'opération détaillés pour chaque secteur.

B. Formation

13. La formation aux différents niveaux d'une organisation ainsi que pour les partenaires d'exécution est un autre instrument pouvant concrétiser cette approche. Une orientation concernant les activités de formation pertinentes a été fournie aux bureaux extérieurs à cette fin sous la forme de principes directeurs sur la mise en oeuvre de la gestion décentralisée du personnel.¹

14. Deux programmes d'apprentissage spécifiques ayant recours à l'approche stratégique qui vient d'être adoptée par le HCR en matière de formation et basés sur les compétences clés dans des domaines spécifiques constitueront également des instruments utiles. Il s'agit du programme d'apprentissage opérationnel du HCR et de la formation à la prise de conscience en matière de parité. Les meilleures pratiques découlant de l'approche du développement communautaire seront intégrées dans ces programmes afin qu'un nombre de fonctionnaires important soit sensibilisé à l'approche du développement communautaire.

C. Outils de suivi

15. Certains outils de suivi existent déjà au sein du système de gestion des opérations du HCR. Toutefois, des mécanismes supplémentaires sont requis pour permettre une analyse et un échantillonnage systématiques du sentiment des réfugiés et de leur satisfaction devant les activités et les services pertinents. Ces instruments doivent faciliter l'ajustement des activités qui peuvent être nécessaires à différents stades opérationnels des programmes.

¹ IOM/FOM 02/2001 (version anglaise uniquement)

D. Personnel

16. Pour renforcer l'approche du développement communautaire intersectoriel, le personnel des services communautaires ainsi que leurs partenaires doivent travailler directement avec les communautés réfugiées. En outre, leur responsabilité en matière de coordination interinstitutions et intersectorielle doit être renforcée et un lien direct doit être établi entre les services communautaires et la gestion des opérations.

VI. CONCLUSION

17. L'adoption et la mise en place d'une approche du développement communautaire dans les opérations du HCR signifient non seulement une utilisation efficace des ressources mais également la participation des réfugiés et de leurs communautés dans la prise en main de leur destin et dans la recherche d'une solution à leur sort. Le projet de conclusion figurant en annexe aux fins d'examen par le Comité permanent va dans ce sens.

PROJET DE CONCLUSION

Le Comité permanent,

Se félicite de la politique générale contenue dans le document EC/51/SC/CRP.6 visant à renforcer une approche du développement communautaire pour couvrir les besoins en partenariat avec les personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat ;

Approuve les objectifs et les éléments essentiels de cette approche concernant leur planification et leur mise en oeuvre ;

Demande au HCR de poursuivre ses efforts pour concrétiser cette politique dans toutes ses activités et pour assurer sa promotion parmi ses partenaires d'exécution.